



Novembre 2020

Les Nouvelles du CHSCT 44

POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE

Le 10 novembre, le CHSCT 44 s'est réuni pour faire le point sur les mesures mises en œuvre dans le cadre du nouveau confinement. Tour à tour, les directions ont présenté leur dispositif.

Encore une fois, la DRFIP 44 et la DFSIPE se distinguent par leur manque d'anticipation et de réactivité par rapport aux autres directions, notamment dans le déploiement du télétravail.

Intervention de la CGT:

Nous constatons aujourd'hui le grand écart entre d'un côté les annonces et les discours alarmistes de l'exécutif sur la 2ème vague et d'autre part la réalité de terrain où on observe encore à certains endroits des tergiversations incompréhensibles.

Avec la décision de maintenir l'ensemble des missions, le télétravail est censé représenter la principale mesure de protection. Or, toutes les directions ne sont pas au même niveau. Certaines ont généralisé le télétravail quand d'autres se satisfont du minimum à l'instar de la DRFIP 44 où les freins au télétravail se multiplient : absence de recensement des demandes de télétravail dans certains services, demandes refusées ou bloquées, lenteur de mise à disposition du matériel, réticences des agents par crainte de l'isolement.

Si vous allez dans certains services de la DRFIP aujourd'hui, vous ne voyez pas de différence avec la situation pré épidémique en dehors du port du masque généralisé. Les agents s'entassent par endroit à 4, 5, 6 ou 8 par bureau.

Cette situation constitue une mise en danger des agent.e.s que nous ne pouvons pas accepter. La CGT demande que le nombre de personnes présentes en même temps par bureau soit limité à une ou 2 en fonction de la taille du bureau. Des rotations peuvent être organisées. Les horaires de prise de poste peuvent être décalés et les obligations horaires assouplies. Aucune personne fragile ne doit se voir refuser la possibilité de télétravailler, quelque-soit son statut. Les stages en présentiel doivent être reportés.

La santé des salarié.e.s doit être la priorité qui guide l'action de la DRFIP. Dès lors, vouloir à tout prix mettre en place les réformes du NRP au 1^{er} janvier 2021 n'est pas tenable : déjà

parce que les travaux préparatoires et les formations ne pourront se dérouler comme prévu, mais surtout parce que maintenir ce calendrier c'est prendre le risque d'ajouter de l'angoisse liée aux réformes alors que la santé psychologique de certains agent.es est déjà très fragilisée par la crise sanitaire. La CGT demande donc la mise au vote d'une motion demandant à la DRFIP 44 d'ajourner les réformes programmées au 1^{er} janvier 2021.

Réponse de la DRFIP :

Elle considère de son côté qu'il n'y a pas de tergiversation. Sur les délais de déploiement du matériel informatique pour le télétravail, la DRFIP renvoie la balle à la CID.

Sur la présence de plusieurs agents par bureau, ce n'est pas un problème pour la DRFIP puisque le dispositif de distanciation mis en place en mars est toujours en vigueur (4m² par agent, plexiglas) et d'ailleurs il y a très peu de contamination sur site.

La direction réfute le fait qu'il y ait eu des refus de mise en télétravail pour des personnes vulnérables.

Quant au report des réformes prévues au 1^{er} janvier, la DRFIP indique que c'est le DGFIP qui fixe le calendrier des réformes et qu'il n'a pas décidé de report malgré le contexte actuel.

Au final, le CHSCT 44 a adopté à l'unanimité une motion demandant à la DRFIP 44 d'ajourner les réformes du NRP prévues au 1^{er} janvier 2021.

Au regard du contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, le CHSCT 44 demande à la DRFIP 44 d'ajourner les réformes du NRP prévues au 1^{er} janvier 2021 en Loire-Atlantique en raison du risque supplémentaire qu'elles représentent pour la santé psychologique des agent.e.s concerné.e.s ainsi que des difficultés matérielles de mise en œuvre des travaux préparatoires et des formations nécessaires pour les agent.e.s amené.e.s à changer de métier.

Ces risques sont d'autant plus grands du fait de l'absence d'évaluation des risques professionnels et de mesures de prévention notamment des risques psychosociaux, mais aussi du risque routier, des risques liés au télétravail et au co-working.



Vos représentants CGT au CHSCT 44 :

***Christophe BEDU (DRFIP Nantes) Gaëlle CHAILLOT (INSEE)
Alain GAUDIN (DOUANES Nantes) Camille HOFFMANN (SRE)***